



## Communiqué de presse

### **La formation continue obligatoire au profit des conducteurs des taxis catégories 1 et 2 et des véhicules touristiques légers**

En application des dispositions de la loi n° 52-05 relative au code de la route, le ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique établi, en partenariat avec l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT), un programme de formation continue obligatoire au profit des conducteurs des taxis catégories 1 et 2 et des véhicules touristiques légers, détenteurs de la carte de conducteur professionnel.

Cette formation sera organisée au niveau de 40 instituts spécialisés, relevant de l'OFPPT dont voici la liste :

- Centre de formation dans les métiers de la réparation des voitures-Quartier Sidi Othmane, à la préfecture des arrondissements Moulay Rachid- Casablanca ;
- L'Institut Spécialisé dans l'industrie de Casablanca, Ain Borja- Casablanca ;
- L'Institut Spécialisé de la technologie appliquée 1- Hay El Hassani- Casablanca ;
- L'Institut Spécialisé de la technologie appliquée et les arts graphiques- rue 50 Derb Maârouf- Casablanca ;
- L'Institut spécialisé de la technologie appliquée -Sidi Bernoussi- Casablanca
- L'Institut spécialisé de la technologie appliquée- Hay Nahda- Rabat ;
- L'Institut de technologie appliquée Yasmina- Avenue Hassan II Manesmane- Mohammedia ;
- L'Institut spécialisé de la technologie appliquée-Avenue Moulay Idriss Quartier Al Massira 1- Temara
- L'Institut Spécialisé de la technologie appliquée- Hay Chmaâou- Salé ;
- L'Institut Spécialisé dans les métiers du transport routier- ancienne route de l'aéroport-Tanger ;



- L'Institut spécialisé de la technologie appliquée- Quartier Administratif- Chefchaouen ;
- L'Institut Spécialisé de la technologie appliquée- Saniat Rmel - Tétouan ;
- L'Institut Spécialisé de la technologie appliquée -Avenue Omar Ibn Abdelaaziz, route Rabat- Larache ;
- L'Institut Spécialisé de le technologie appliquée - Quartier de l'aéroport, Nador ;
- L'Institut Spécialisé de la technologie appliquée - Quartier de Taqqadom, Oujda;
- L'Institut Spécialisé de la technologie appliquée - Quartier Taddart, Agadir ;
- L'Institut Spécialisé de la technologie appliquée - Tassila quartier Industriel, Inzeggane Agadir;
- L'Institut Spécialisé de la technologie appliquée - Avenue Al Akaba, Essaouira ;
- L'Institut Spécialisé de la technologie appliquée - Quartier Sidi Belkas, Tarroudant ;
- L'Institut Spécialisé de la technologie appliquée - Avenue Nouceur, Ouarzazate ;
- L'Institut Spécialisé de la technologie appliquée - Quartier Ennakhil, Qalâat Seraghna ;
- L'Institut Spécialisé de la technologie appliquée de textiles et prêt à porter – Daoudiate, Marrakech ;
- L'Institut Spécialisé de la technologie appliquée - Sidi Abed Bario Hadou, El Hoceima ;
- L'Institut Spécialisé de la technologie appliquée 1 - Route de Marrakech, Safi ;
- L'Institut Spécialisé de la technologie appliquée - Avenue El Massira, El Jadida ;
- L'Institut Spécialisé de la technologie appliquée - Quartier Rachad, Khouribga ;
- L'Institut Spécialisé dans les technologies appliquées – Quartier administratif 26000, Settat ;
- L'Institut Spécialisé dans les technologies appliquées – Avenue Lekrabech- Route de Ifkih bensaleh 23000, Beni Mellal;
- L'Institut Spécialisé dans les technologies appliquées – Avenue Mohammed 6, (Route Agouray)- Meknès ;
- Centre de formation des métiers de bâtiment - Meknès ;
- L'Institut Spécialisé dans les technologies appliquées – Rue El Haj Ahmed Echarkaoui Al Addarissa, Fès ;
- L'Institut spécialisé de la technologie appliquée- route Imouzzar- Fès ;
- L'Institut spécialisé de la technologie appliquée- Km 3 route Oujda- Taza ;
- L'Institut spécialisé de la technologie appliquée- la route Tadla 54000- Khénifra ;
- L'Institut spécialisé en bâtiment et travaux publics- Quartier l'aéroport- Errachidia ;



- L'Institut spécialisé de la technologie appliquée-El Maâmoura- Avenue Riad-Kenitra ;
- L'Institut spécialisé de la technologie appliquée- Route Tafraouet Quartier industriel- Tiznit ;
- L'Institut spécialisé en hôtellerie et tourisme- Avenue Hassa II- Guelmim ;
- L'Institut spécialisé en gestion et informatique Laâyoune- avenue Prince Moulay Abdellah- Laâyoune ;
- L'Institut Spécialisé de la technologie appliqué- Hay Rehma- Dakhla ;

A cet effet, le ministère appelle les conducteurs concernés, détenteurs de la carte de conducteur professionnel indiquée ci-dessus, qui doivent suivre la formation continue avant la date du 31 décembre 2015 selon ce qui est mentionné dans la carte du conducteur professionnel, de se rendre au service du transport routier relevant des directions régionales ou provinciales du ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique afin de s'inscrire dans l'un des cycles de formation ouverts.

La demande d'inscription doit être accompagnée des documents suivants :

1. Demande d'inscription ;
2. Une copie de la carte du conducteur professionnel ;
3. Une copie du permis de conduire.

Lors de l'inscription, le service concerné livrera « une convocation pour assister à un cycle de formation continue » mentionnant la date et l'institut de la formation. Les candidats doivent présenter cette convocation aux agents de contrôle, à la demande.

